

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	---	--

Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés ?

Préambule

L'**apmh** publie ci-après son troisième dossier consacré à l'intégration. Le premier (no 174, septembre 2002) présentait les concepts de base de l'intégration (définitions, motifs, modalités) et le processus de construction sociale du handicap. Le deuxième (no 175, décembre 2002) était consacré au délicat problème de l'intégration des adolescents au Cycle d'Orientation, un domaine dans lequel s'est engagée avec opiniâtreté l'association depuis de nombreuses années maintenant.

Ces deux dossiers ont été axés prioritairement sur l'intégration scolaire en raison, notamment, des enjeux et de l'urgence du sujet. Il ne faudrait pas croire cependant que les problématiques relatives à l'intégration familiale, préscolaire, pré-professionnelle, aux loisirs nous paraissent secondaires mais il a fallu faire des choix. Nous estimons que l'école est un espace de socialisation et d'apprentissage irremplaçable, tant pour les enfants valides que pour la grande majorité des enfants handicapés, pour autant qu'on leur donne les appuis et procède aux adaptations nécessaires.

Nous aurons l'occasion de reparler des initiatives extra-scolaires, d'autant qu'il est fort probable qu'une rubrique régulière, consacrée aux réalisations novatrices d'intégration à Genève et ailleurs, soit publiée dans le Bulletin.

Ce dossier est consacré à l'intégration des adultes handicapés dans quatre domaines importants de la vie: l'habitat, le travail, la formation et les loisirs.

Par adultes, nous entendons des personnes qui sont âgées de 18 ans révolus. Cette limite a sa part d'arbitraire mais elle a l'avantage de se référer à une norme légale.

Actuellement, sur le plan cantonal, une nouvelle loi, intitulée "loi sur l'intégration des personnes handicapées" est proposée au Grand-Conseil. Parallèlement le 18 mai prochain nous serons appelés aux urnes pour nous prononcer sur un projet de loi fédérale pour les personnes handicapées et une initiative "Droits égaux pour les personnes handicapées" (initiative soutenue par l'**apmh**, les milieux associatifs et institutionnels du domaine du handicap). Dans ce contexte politique et social, nous voulons montrer que, pour cette tranche d'âge, les choses bougent et que les idées ne manquent pas.

Comme nous le verrons plus loin, en travaillant en réseaux, les établissements et les services dits "extra-institutionnels" peuvent fournir des prestations de plus en plus intégrées, évolutives et répondant aux besoins des personnes. Cependant, pour pouvoir développer ces réponses, il faut aussi obtenir les moyens indispensables, car malgré leur intérêt au niveau humain et économique, souvent, ces options sont encore insuffisamment reconnues et soutenues par les pouvoirs publics fédéraux et cantonaux.

Une définition de l'intégration

Nous avons vu dans le dossier no 1 (bulletin 174) qu'il ne faut pas confondre ce concept avec ceux d'assimilation ou d'insertion. Nous proposons la définition suivante: **"le processus d'intégration consiste à occuper, dans la communauté, le plus grand nombre de statuts valorisés, de jouer les rôles qui y sont liés, avec les appuis et les adaptations physiques et sociales nécessaires"**.

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	--	--

L'exemple d'Aline

Voici quelques statuts occupés, avec des aides ou des appuis variables, par Aline.

Chaque statut implique des droits et des devoirs, des rôles qu'il faut jouer.

Statut personnel: adulte (restriction: curatelle), femme, amie.

Statuts familiaux: fille de ses parents, sœur, tante, marraine, belle-sœur.

Statut professionnel: vendeuse (adaptation: boutique-atelier protégé).

Habitat et vie quotidienne: locataire (avec appuis CAVI, voir plus bas), consommatrice, utilisatrice des transports publics, patiente chez son médecin, assurée (caisse maladie).

Formation: étudiante à l'Université Ouvrière de Genève - UOG et au Centre de formation continue pour adultes - CEFCA (adaptation).

Loisirs: choriste, spectatrice (théâtre, cinéma, concert), membre d'une association.

Nous voyons bien dans cet exemple que plus la personne occupera des statuts valorisés, plus elle sera amenée à fréquenter des lieux et des personnes différentes (la réciproque est valable).

L'intégration doit être vue comme une valeur, un principe général, **ses applications concrètes ne peuvent être qu'individuelles** et résulter d'un projet personnalisé élaboré le plus possible avec la personne handicapée et avec ceux qui sont directement impliqués.

Des niveaux d'intégration et des domaines: La recherche d'un équilibre

Pour mieux saisir la notion de qualité d'intégration, il importe de différencier les notions de degrés ou niveaux d'intégration et celles d'espaces (appelés aussi domaines).

1. **Les degrés/les niveaux:** la durée et la fréquence des moments d'échanges, le nombre et les caractéristiques des personnes rencontrées, les types de contacts (simple côtoiement, actions communes, partages, sentiment d'appartenance, statuts occupés etc.).
2. **Les espaces fréquentés:** résidentiels, professionnels, éducatifs, de loisirs, communautaires (le quartier, la ville, etc.), thérapeutiques.
3. **Les appuis et les adaptations:** pour qu'il y ait réellement intégration des appuis humains ou techniques et des adaptations de l'environnement physique et social (attitudes, règles, programmes, etc.) doivent pouvoir être proposés *lorsque cela est nécessaire*.

Dès lors, il est évident que chaque individu, vivant avec des limites de capacités ou non, est intégré à des degrés divers selon les lieux qu'il fréquente, selon l'évolution dans le temps et en fonction de ses souhaits et des divers facilitateurs (appuis et adaptations) dont il bénéficie.

L'exemple de Paul

Paul fréquente un atelier protégé situé dans un quartier industriel de la ville. Il demeure dans son propre studio en bénéficiant des appuis d'un service d'accompagnement. Il effectue ses courses, d'après les listes réalisées avec l'éducateur, dans les commerces de son quartier, où il connaît de nombreuses personnes (il prend parfois un verre avec des connaissances dans le café au bas de la rue). Il emprunte des disques et des vidéos à la médiathèque. Il fréquente un centre de formation continue pour adultes handicapés mais se rend également chaque semaine dans la paroisse de son quartier et chante dans la chorale. Il passe une partie de ses vacances avec ses parents et une autre avec un organisme spécialisé qui organise des voyages-découverte en petit groupe.

Dossier Tiré du bulletin N° 176, mars 2003		<i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i>
---	---	---

Paul souhaiterait partager un appartement avec une compagne...qui reste à trouver.

L'exemple de Jacqueline

Jacqueline vit dans un foyer pour personnes dépendantes et prend part à des activités simples de la vie quotidienne (hygiène personnelle, participation au ménage, à la cuisine et à l'entretien). Dans son foyer, elle participe à des activités sensori-motrices et réalise des travaux manuels. Chaque jour, elle est accompagnée dans le quartier, y fait des achats (avec appuis), rencontre des voisins et des commerçants.

Une fois par semaine, elle suit un cours adapté dans un centre de formation continue ordinaire où un bénévole l'accompagne.

Pendant le week-end lorsqu'elle ne se rend pas dans sa famille, elle effectue des promenades et fréquente des manifestations publiques (expositions, fêtes).

Une fois par année, elle se rend en vacances dans un des séjours organisés par l'apmh.

Ce qui manque à Jacqueline, c'est de pouvoir inviter des amis et se rendre chez eux.

Comme on peut l'imaginer, **la qualité de l'intégration (variété, fréquence et durée, intensité des contacts) n'est jamais définitivement acquise.** Le bien-être d'une personne, son sentiment d'appartenance résultent d'un subtil équilibre qu'il faut sans cesse rechercher, corriger. La perte ou le changement d'un emploi, le fait de quitter un logement, une discorde avec des amis, une longue maladie sont autant d'événements qui peuvent déstabiliser cette construction, bien fragile chez certains.

Est-il besoin de répéter que seul un **projet personnalisé** permet de trouver la juste proportion des moments intégrés, des espaces ordinaires et des personnes valides ou handicapées susceptibles de répondre aux besoins et aux souhaits de la personne?

Quelques remarques concernant l'usage du terme intégration

Le terme "intégration" est souvent utilisé pour parler du placement dans une structure: intégration en classe spécialisée, en atelier protégé. Il est alors synonyme "d'entrer dans un ensemble", de "prendre une place", ou mieux, "sa place".

Ce processus comme ceux d'assimilation et d'insertion peut être constaté dans tout groupe humain; l'emploi de ce terme est donc justifié même lorsque l'on parle d'intégration dans un groupe imposé, d'aucuns diraient ségrégué.

Afin d'être clair sur les finalités, il est donc indispensable de préciser dans quel groupe social ou quel espace doit se dérouler l'intégration.

Pour nous, le terme "intégration" qualifie un processus qui se déroule dans la communauté des citoyens, dans des espaces ouverts aux publics sans exclusive et non pas dans des espaces réservés à des personnes regroupées selon certaines caractéristiques (leurs limites de capacités par exemple). Cela ne signifie nullement, bien sûr, que nous ne soyons pas attentifs à la qualité des échanges interindividuels dans les structures spécialisées.

Des initiatives d'intégration à Genève

1. L'habitat

Dossier Tiré du bulletin N° 176, mars 2003		<i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i>
---	---	---

Pendant longtemps le modèle dominant a été celui des institutions dites multifonctionnelles. Il s'agit là, par souci d'organisation et d'économie, de regrouper toutes les prestations (ou domaines: logement, travail, formation, soins, loisirs) dans le même cadre. Les "avantages" sont que tout ou presque est offert sur place, les déplacements sont réduits, l'organisation est facilitée et, pour certains, les habitudes peuvent être rassurantes. Cependant, comme l'ont montré de nombreux écrits, les "désavantages" sont nombreux. A moins d'efforts constants de la part des professionnels, les résidents-travailleurs rencontrent généralement les mêmes personnes (majoritairement des pairs handicapés et des professionnels), ils sortent peu ou en groupe, leurs rôles sont souvent routiniers (leurs statuts limités) et, en conséquence, les adaptations/stimulations sont également limitées.

Aujourd'hui, la tendance générale consiste à séparer les différents espaces de vie (ou domaines) comme pour la quasi-totalité des citoyens. Certes, cette option prend plus de temps aux équipes et nécessite des déplacements. Mais les conséquences, sauf à de rares exceptions, sont positives en matière de mobilité mentale et physique, en stimulations, en possibilités de rencontres plus variées. En distinguant les cadres d'activités, les statuts sont plus nombreux et plus clairement identifiés, les rôles qui en découlent sont alors joués avec plus de pertinence.

A Genève, cette distinction n'est pas (ou ne peut être) systématiquement réalisée dans certains foyers, notamment lorsqu'ils accueillent des personnes sévèrement handicapées (polyhandicapées avec difficultés de comportement). Cela implique que, pour compenser, des efforts importants doivent être déployés afin que les résidents réalisent des activités à l'extérieur et rencontrent des personnes stimulantes et valorisantes.

Des établissements qui s'ouvrent (1)

L'une des premières étapes, ou prémisses de l'intégration, consiste à ouvrir les établissements en mettant des infrastructures à disposition du public (salle de conférence, locaux de réunions, salles de travaux manuels, équipements sportifs, etc.) ou en créant des lieux favorisant les rencontres (marchés, boutiques, restaurant, etc.).

Il est évident que la qualité des lieux (situation, décoration, entretien, etc.) et l'accueil prodigué représentent des facteurs essentiels de réussite.

(1) Nous avons retenu tout d'abord les activités qui sont proposées sur le lieu de vie. Nous verrons plus loin (travail) que certains établissements ont créé des lieux d'échange en dehors des résidences.

Quelques exemples concrets d'ouverture:

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	---	--

- **Des cafétérias, des restaurants ouverts au public (la cafétéria de L'institut la Combe, L'Espalier à la résidence de Thônex (EPSE), la table d'hôte et le tea-room d'Aigues-Vertes).**
- **Des commerces, des lieux de vente, lieux de rencontre avec les clients: la boulangerie, l'épicerie, la boutique et le marché hebdomadaire d'Aigues-Vertes.**
- **Les marchés saisonniers de l'Essarde (Fondation Ensemble).**
- **Les journées "portes-ouvertes", les visites guidées, les expositions artisanales et artistiques, les spectacles et concerts sont des occasions de rencontres et des moyens de communication et de valorisation mis en place dans la plupart des établissements genevois.**

Les établissements: une organisation en petites structures

A Genève, en nous basant sur la capacité d'accueil, nous pouvons distinguer trois types de structures résidentielles pour adultes (d'autres critères de regroupement pourraient être bien sûr proposés):

1. Celles qui sont formées de plus de 4-5 groupes de personnes de 30 à plus de 70 personnes (Aigues-Vertes, EPSE-La Combe)
2. Celles qui se composent de 2 à 4 groupes, soit 10 à 24 personnes (Claire-Fontaine à la route de Chêne, l'Essarde à Genthod, La résidence de Thônex (EPSE))
3. Celles qui reçoivent un seul groupe de 4 à 8 résidents (foyers de la SGIPA, Home Minoteries, Résidence Sarde (EPSE), Claire-Fontaine, l'Essarde à Versoix, La Corolle (Ecogia, Mies, Collex-Bossy)).

Le nombre de résidents, l'implantation géographique et la proximité des ressources publiques, les voies d'accès et les transports sont certainement des aspects qui influencent les possibilités d'insertion et d'intégration. Cependant l'expérience montre qu'ils ne sont pas les seuls en jeu: **l'organisation, les moyens et surtout la volonté d'intégration et l'invention restent des facteurs primordiaux.**

Ce qui doit être souligné c'est le fait que **tous les établissements genevois pour adultes mentalement handicapés sont organisés en petites structures**, même lorsqu'un nombre assez important de personnes résident en un même lieu géographique (La Combe, Aigues-Vertes). Chaque structure, qui reçoit de 4 à 8 résidents, a sa propre cuisine, son salon, ses chambres individuelles et des locaux collectifs selon les besoins. Généralement une attention toute particulière est portée à la qualité du cadre et du mobilier (fonctionnalité, confort).

Les petits foyers ou les appartements collectifs

Nous avons vu que plusieurs organismes proposent des petits foyers ou appartements collectifs.

L'Essarde, dont le home-atelier se trouve à Genthod (14 places en résidence), a ouvert deux appartements de trois personnes chacun dans un immeuble locatif à Versoix.

Claire-Fontaine, outre son établissement de la route de Chêne (10 places), offre trois appartements (de 4, 5 et 6 places) dans des lieux distincts dans la région des Trois-Chênes.

Ces deux établissements, faut-il le rappeler, sont gérés par la Fondation Ensemble.

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	---	--

La Corolle (**Communauté de l'Arche**) s'appuie également sur de petites structures de 6 à 7 personnes: Sarepta (Ecogia Versoix), La Rencontre, deux villas jumelles à Mies et Le Puits, une ferme rénovée au centre du village de Collex-Bossy.

La SGIPA (**Société genevoise d'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes**) a créé huit foyers de sept à huit résidents dans des villas ou bâtiments locatifs situés en Ville de Genève ou dans les communes périphériques. L'un d'eux, l'Hermitage, reçoit 12 personnes en pré-retraite ou retraitées.

Les EPSE (Etablissements publics socio-éducatifs) gèrent le Home des Minoteries, un appartement qui reçoit 9 personnes manifestant une certaine indépendance.

Le faible nombre de résidents, la petite taille des structures et leur dispersion géographique favorisent indéniablement l'insertion des résidents. Il faut noter, en outre, que la quasi-totalité de ces foyers ou appartements sont réservés exclusivement à l'usage d'habitation.

Les appartements indépendants avec services d'accompagnement

Un certain nombre de résidents, parmi les plus indépendants, souhaitent vivre dans leur propre appartement. Cela est chose possible grâce au soutien dont ils bénéficient de la part soit de leur foyer (La Corolle a un projet en cours) soit, et surtout, des services d'accompagnement dont se sont dotés la SGIPA et les EPSE. Pendant la journée, les **locataires** exercent une activité professionnelle dans des ateliers protégés (parfois des postes protégés dans des institutions) ou dans l'économie privée.

Les services d'accompagnement, après avoir établi un projet individualisé et un contrat de collaboration, offrent des suivis réguliers et des visites à domicile qui peuvent englober, selon les besoins, des soutiens pour l'organisation de la vie quotidienne et des loisirs, des appuis socio-éducatifs et administratifs, des médiations dans les relations, etc. Si nécessaire des aides extérieures (infirmière, médecin, aide-familiale, psychologue, diététicien, etc.) sont recherchées et coordonnées.

Dans le but de favoriser d'autres prises d'autonomie, les EPSE ont pour projet (2004) de transformer un appartement de fonction de La Combe à l'intention de 3 personnes qui, après un apprentissage graduel de un à trois ans, pourraient ensuite quitter l'établissement pour prendre leur propre logement. Deux foyers de la SGIPA possèdent, quant à eux, un studio et un petit appartement reliés à des foyers qui peuvent jouer un rôle de tremplin ou permettre d'acquérir un statut de "semi-indépendant".

La CAVI : une coordination inter-institutionnelle novatrice à Genève

En mars 2001, la Commission d'accompagnement à une vie indépendante (CAVI), initiée par Pro Infirmis et soutenue par le département de l'action sociale et de la santé, a vu le jour. Elle est composée de **tous les organismes** (services et associations) concernés par la prise en charge des adultes handicapés. Les personnes s'inscrivent à Pro Infirmis et la Commission d'Orientation et de Suivi (composée des services d'accompagnement de la SGIPA, des EPSE et du CEFCA), traite le dossier. Un projet individualisé est réalisé avec la personne, ses représentants et les services concernés. En fonction de ce projet, le service d'accompagnement désigné élabore un contrat et un plan d'action. Selon les besoins, **des formations** sont dispensées (CEFCA ou autres organismes) et un stage de trois

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	--	--

mois est réalisé dans l'un des deux **appartements-tremplin** de la CAVI. **Ces stages** sont suivis et évalués; en fonction des résultats, la recherche d'un appartement peut être lancée. Le bail signé, un suivi régulier qui englobe la coordination des prestations d'éventuels partenaires, sera organisé par le service d'accompagnement en fonction du projet personnalisé et du contrat régulièrement actualisés. Depuis sa création, la CAVI suit 16 personnes handicapées et a dû refuser, après évaluation, 3 demandes.

2. Le travail

Dans notre culture le travail est un **moyen extrêmement valorisé**, d'autant plus lorsqu'il a tendance à manquer. Même si des débats ont régulièrement lieu sur sa signification pour certaines personnes handicapées (notamment pour les plus dépendantes), sur ses fonctions, sur sa définition, nous pouvons observer un large consensus quant à la reconnaissance de son utilité. **Il est largement admis que pour autant que l'on veille aux conditions de sa réalisation, ainsi qu'à la nature de la tâche**, le travail fournit des occasions de valorisation, de développement et de maintien des compétences et peut favoriser l'intégration et un sentiment d'appartenance.

Rappelons que l'image des personnes handicapées, leurs statuts seront très directement liés à la qualité, à l'utilité de leur production ainsi qu'aux conditions qui prévalent (cadre, matériel, attitudes, etc).

Des activités de plus en plus variées

Ce dossier n'a pas pour but de décrire les activités des ateliers, nous nous bornerons à citer non exhaustivement quelques productions pour en montrer la variété et souligner les efforts qui sont faits par les professionnels pour en élargir l'éventail: menuiserie, petite mécanique, impression, sérigraphie, peinture sur soie, broderie, reliure, confection de savons et de bougies, cuisine, pâtisserie, boulangerie, culture florale et maraîchère, entretien de jardins, élevage, artisanat (tissage, poterie, etc.), service aux clients (restauration, vente), etc.

Sous-traitance: parfumerie, mise sous pli, mailing, conditionnement, triage, etc.

Aujourd'hui, des initiatives visent à **élargir la notion de travail**. Outre la recherche de travaux d'ateliers encore plus variés, on peut constater des initiatives dans le domaine du spectacle (voir Autrement Aujourd'hui), de l'artisanat ou de l'art. Cette évolution est très positive et devrait permettre d'élargir les possibilités de choix pour les travailleurs.

A l'intention **des personnes polyhandicapées** et de celles qui manifestent des troubles de comportements importants associés, des ateliers de développement et d'expression, orientés vers le bien-être, la stimulation des capacités et la mise en valeur des compétences personnelles sont proposés (plusieurs projets sont planifiés par les EPSE en lien avec la création de nouveaux appartements).

Dans plusieurs établissements nous pouvons observer un équilibrage, via le projet individualisé, entre temps de travail, de formation et de développement personnel.

Enfin, pour **les personnes vieillissantes**, des approches plus adaptées sont mises en place: offres d'activités différenciées, assouplissement des rythmes et des horaires, passage progressif à une retraite bien méritée.

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	---	--

Puisque nous parlons ici de différenciation, il est peut-être judicieux de rappeler que **le travail à temps partiel**, complété par d'autres activités enrichissantes (loisirs, formation, etc.) devrait pouvoir être accessible à toute personne, qu'elle soit handicapée ou non.

Les ateliers protégés et d'occupation

A Genève, les premiers ateliers protégés ont été créés en 1958 par l'**apmh** et la SGIPA. Indéniablement, ces réalisations ont joué un rôle quant à la reconnaissance des compétences et de l'utilité des personnes handicapées par le grand public.

Aujourd'hui, les organismes pour adultes vivant avec des limites de capacités mentales offrent plus de 530 places dans des ateliers protégés, d'occupation et de développement. On peut estimer la proportion de ceux qui réalisent une production marchande, à temps complet ou partiel, à plus de 80%. En fonction du type des activités et des degrés de handicaps, les ateliers comptent généralement de 6 à 14 personnes. Certains ateliers ne sont formés que d'une unité de travail, d'autres peuvent en regrouper deux voire plus (atelier simple, double, etc.).

Les espaces de production et d'occupation sont toujours distincts des lieux d'habitation (nous avons déjà mentionné que pour les ateliers de développement ce n'est cependant pas toujours le cas). Certains organismes sont allés jusqu'à marquer encore plus nettement **la différence habitat-travail** en implantant leurs ateliers dans des zones industrielles, en louant des locaux commerciaux ou en s'installant directement dans des entreprises.

Les ateliers insérés dans des entreprises

Cinq ateliers de la SGIPA sont implantés directement dans les locaux de la Migros, de la COOP, de Firmenich, de Délifrais et de Similor. Tout en ayant un espace attitré, l'atelier fonctionne de manière "éclatée", puisque les travailleurs handicapés interviennent, selon les besoins, dans divers lieux de l'entreprise. Cette option favorise un côtoiement et des interactions avec les employés de l'entreprise. Il faut cependant préciser que les ouvriers travaillent en sous-traitance et continuent à dépendre administrativement et pédagogiquement de la SGIPA.

Les ateliers-verts

La SGIPA gère aussi deux ateliers "verts". Ce sont deux équipes particulièrement sollicitées qui, encadrées de maîtres d'atelier expérimentés, s'occupent de l'entretien de jardins et de propriétés privées ou publiques.

Les boutiques, les commerces: un contact avec les clients

Plusieurs établissements ont ouvert, à l'extérieur, des commerces qui permettent aux personnes handicapées de faire connaître leur travail tout en étant en contact direct avec la clientèle (les commerces à l'intérieur des institutions ont déjà été présentés plus haut).

Ces initiatives demandent des compétences professionnelles ainsi que des qualités sociales et relationnelles évidentes.

Nous citerons tout d'abord le **Tea-room "Au fil de l'Eau"** créé en septembre 2000 par l'**Essarde**. Situé dans la rue principale de Versoix, cet établissement qui rencontre un beau succès, est tenu par six employés handicapés et leurs éducateurs. A noter que les aliments sont confectionnés à l'atelier "petite cuisine" et "boulangerie" de l'institution de Genthod.

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	--	--

Ajoutons que les produits des ateliers de l'Essarde (alimentation et fleurs) sont livrés ponctuellement par les résidents qui trouvent ainsi des occasions de contacts valorisants avec leurs clients.

Claire-Fontaine loue deux arcades à Chêne-Bourg (avenue du Petit-Senn : 6 personnes et rue du Gothard: 7 personnes). Ce sont des lieux d'activités et des points de vente des productions-maison qui contribuent à faire connaître les personnes handicapées et leurs capacités de création. Des contacts privilégiés s'établissent lors des ventes et des différentes fêtes de quartier.

Les boutiques **EPSETERA** (EPSE) sont bien connues du public, ce sont des commerces d'objets artisanaux et des lieux de production. Il existe quatre boutiques qui reçoivent chacune de 12 à 14 employés handicapés: Carouge, Acacias, Servette.

La boutique "**La Barquerolle**", située à la rue de la Terrassière, permet à des personnes handicapées de participer à la vente d'objets artisanaux provenant du village d'**Aigues-Vertes** ou d'autres ateliers. Au niveau des projets à court terme de cette institution, un stand de produits de la ferme et des cultures sera également ouvert sur un marché d'une commune genevoise.

Les stages

Plusieurs établissements organisent des stages d'adaptation, d'orientation ou de formation dans des entreprises (Essarde, Aigues-Vertes, SGIPA). Certains stages peuvent déboucher sur des emplois mais cette éventualité, étant donné la conjoncture et les soutiens indispensables, reste rare (voir ci-dessous Project).

Les postes protégés

Il s'agit de postes de travail proposés dans des établissements publics ou subventionnés qui sont réservés à des travailleurs handicapés au bénéfice de l'AI. Les hôpitaux (HUG), les EPSE, la Fondation Clair-Bois ont créé des postes de ce type, en majorité dans les services généraux (cafétéria, cuisine, blanchisserie, entretien, jardinage, réception, manutention, etc.)

Le service auxiliaire de la Commune de Meyrin

Ce service, placé sous la responsabilité d'un éducateur, fait partie du centre communal de la voirie et horticole. Les travailleurs handicapés, au nombre de six, assument un éventail de tâches, tant en groupe qu'individuellement, et acquièrent progressivement des savoir-faire professionnels variés. Pour quelques-uns, la recherche d'un travail en entreprise peut être envisagée.

PROJECT: le défi du placement individuel en entreprise

Project est un service de placement, d'accompagnement et de suivi en milieu professionnel pour des personnes manifestant des limites de capacités mentales. Ce service, créé en 1995 par l'**apmh**, est depuis peu indépendant (Association Project). Sa finalité consiste à intégrer dans l'économie des adultes au bénéfice d'une rente de l'AI en proposant **des stages, des formations et des emplois** en entreprise et **des soutiens** réguliers. Pour ce faire, un partenariat entre le service, l'employeur, les établissements spécialisés et la personne handicapée est mis en place afin de définir les activités et de proposer les adaptations et le type d'appuis les plus appropriés. Pour assurer ses missions, Project

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	---	--

réalise un large travail de sensibilisation auprès des employeurs et, selon les besoins, auprès des collègues des entreprises.

Actuellement Project suit une trentaine de personnes tant en stages d'observation-orientation et de formation qu'en emplois. Les domaines professionnels sont variés et devraient s'enrichir encore: restauration (service, cuisine), traiteur, éducation de la petite enfance, entretien, blanchisserie, couture, manutention, travail de bureau, etc.

3. La formation continue

La reconnaissance de l'importance de l'éducation permanente des adultes vivant avec des limites de capacités mentales, et la possibilité d'attribution de subventions à ce domaine, est relativement récente. En effet, jusque dans les années 80, il n'était pas rare d'entendre que le développement des adultes étant achevé, l'utilité d'une formation ne se justifiait pas ou très peu. En outre, pendant longtemps, les finalités et les méthodes utilisées ont été influencées par les approches proposées aux enfants. Progressivement la formation permanente, inspirée des approches de l'éducation des adultes, devient un droit. **Actuellement, en grande majorité, les établissements proposent des formations internes ou adressent, selon les projets, leurs usagers à des services extérieurs.**

Aujourd'hui nous pouvons dégager plusieurs types de formation:

- La formation qui s'appuie sur l'**activité professionnelle** (capacités professionnelles mais aussi organisation des tâches pour mobiliser le calcul, la lecture, le raisonnement).
- Le maintien des savoir-faire, le développement de l'autonomie, de la responsabilisation et de la socialisation dans **les foyers et les appartements**.
- **Des ateliers de développement** à l'intention des personnes les plus handicapées qui, souvent, ne peuvent réaliser des activités productives. Ces prestations peuvent être cependant cumulées avec la fréquentation à temps partiel d'un atelier d'occupation, voire de production.
- **Des formations internes** qui sont suivies, hors des ateliers protégés ou d'occupation, par les travailleurs selon leurs besoins et leurs goûts.
- **Des formations externes** dans des organismes spécialisés.
- Des formations, généralement individuelles, suivies dans **des centres ordinaires** avec ou sans appuis.

Quelques initiatives internes à titre d'exemple (2):

La Commission de formation des résidents et des travailleurs des **EPSE** a mis en place **des formations ouvertes à tous les usagers**. Elles visent le développement des compétences requises par les postes de travail (contact avec la clientèle dans les boutiques), les relations sociales (poser des limites, être en sécurité), l'affirmation de soi et de ses besoins (vie affective et sexuelle), le bien-être (se relaxer et se détendre), l'indépendance (prévention routière, utilisation de son porte-monnaie), la citoyenneté (mes droits et devoirs).

Quant à la commission "**lecture pour tous**", elle recherche et met à disposition des livres "pour tous" y compris pour ceux (la majorité) qui n'ont pas accès à la lecture. Avoir un livre entre ses mains, le regarder et entrer en relation avec l'autre à travers cet objet, n'est-ce pas un acte qui donne aussi le sentiment d'appartenance à la société?

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	--	--

Soulignons que des personnes handicapées font partie de ces commissions, nommées au même titre que les collaborateurs.

Des cours de musique, de chant, de danse, de marionnettes sont organisés à Aigues-Vertes et plusieurs d'entre-eux devraient déboucher sur des spectacles.

En ce qui concerne la culture générale, les cours de géographie sont très appréciés et des cours d'écriture, de lecture, de calcul et de sensibilisation à l'histoire de l'art sont en train d'être mis en place.

Autrement Aujourd'hui: un repositionnement des valeurs

Depuis près de 20 ans l'association développe un **projet artistique** dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique principalement. Elle propose, dans un lieu culturel ordinaire et avec des artistes et techniciens, des ateliers réguliers, des stages, des week-end, des séjours de formation et mène un travail de recherche et de création. Périodiquement, des travaux et des interventions théâtrales et musicales sont présentés au public dans des contextes divers. Ainsi, Autrement Aujourd'hui a développé des projets en partenariat avec différentes structures : Fête de la musique, festival à Genève et à l'étranger, etc.

Quant au **Théâtre de l'Esquisse**, composé de douze comédiens handicapés, il a progressivement élaboré un statut semi-professionnel de ses productions qui s'inscrivent dans le circuit du théâtre indépendant de création : Théâtre de St-Gervais, Festival de la Bâtie, Forum de Meyrin, spectacles pour enfants et adolescents et tournées en Suisse et à l'étranger.

Par le détour du langage artistique, les personnes handicapées peuvent révéler des possibilités, voire des talents, et donner à voir et à sentir des valeurs dont elles sont porteuses. Elles peuvent s'affirmer sur un terrain qu'elles ont progressivement appris à maîtriser. Ainsi, **ces rencontres avec le public** jettent une passerelle entre des univers différents et contribuent de manière positive à changer l'image de la personne vivant avec des limites de capacités mentales.

(2) Certaines activités de Cap-Loisirs (voir chapitre "loisirs") peuvent être considérées comme des activités de formation continue.

Le CEFCA: Centre de Formation Continue pour Adultes

Le CEFCA a été créé en 1985, c'est chronologiquement le 2^{ème} centre de formation en Suisse après celui de Zurich ouvert en 1984 et le premier en Romandie. Basé sur un concept d'éducation des adultes et de valorisation des rôles sociaux, il offre, dans **des lieux géographiquement intégrés** (collèges, écoles, université ouvrière, maisons de quartier, centres de formation ordinaires), des cours hebdomadaires à environ 200 personnes handicapées par semestre.

Environ 25 cours sont ouverts: culture générale, informatique, gérer son argent, être en société, beaux-arts, vidéo et photo, musique, danse, gymnastique, cuisine, découverte de la nature, de la ville et des musées, etc.

La plupart des cours réunissent de 5 à 9 participants; certains, en particulier lors de week-end, accueillent **une proportion de personnes non-handicapées**.

Le "**service participation**" recherche des cours ordinaires susceptibles d'intégrer un à deux participants handicapés et apporte un soutien personnalisé.

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p><i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i></p>
---	---	--

Le CEFCA assume le secrétariat de la **CAVI** (Commission d'Accompagnement à la vie indépendante); il est garant de la méthodologie de projet individualisé et organise des modules de **formation à la vie indépendante** (durée une semaine). Lors des stages en appartement-tremplin, et selon les besoins, le CEFCA fournit **des appuis** pédagogiques (tutorat).

4. Les loisirs

Le loisir est un temps libéré des contraintes. C'est dire son importance pour **l'épanouissement** de la personne et pour le développement de son **autodétermination**. Les "moments à soi" ou avec ceux que l'on a choisis (ils sont finalement assez rares!) sont des instants privilégiés pour les contacts sociaux. Il n'est cependant pas toujours aisé de créer les conditions de ces rencontres et de ces échanges. Là encore, **les sorties en petit nombre, la recherche d'activités conviviales dans des espaces fréquentés par des personnes disponibles font partie des stratégies à mettre en place.**

Nous parlerons ici, trop brièvement, des activités sportives, culturelles, des hobbies et également des week-ends et des séjours de vacances.

Les séjours de vacances:

Tous les établissements organisent des séjours ou des camps au cours de l'année, voire pendant les vacances. Tous adressent aussi les personnes vers des organismes spécialisés (Caritas-Handicap, Anyatas, Cap-Loisirs, les séjours d'été de l'**apmh**).

La liste des propositions de ces organismes est riche, les responsables ont fait des efforts d'inventivité pour répondre aux souhaits les plus variés. Que les séjours aient lieu en Suisse ou à l'étranger (et parfois fort loin), qu'ils se déroulent en bateau, en roulotte, en mobile-home, en chalet, sous tente, en appartement ou en hôtel, chacun devrait y trouver son compte.

Il est important de souligner qu'une bonne partie des séjours sont organisés pour des petits groupes, ce qui augmente les possibilités d'intégration ou au moins d'insertion: de 4 à 6 personnes pour Caritas-Handicap, de 6 à 12 personnes pour l'**apmh**, Cap-Loisirs et Anyatas. La plupart des organisateurs sont attentifs à l'implantation de leurs lieux de séjour, à la proximité des ressources et des habitants, mais cela n'est pas toujours facile. Il faut alors se déplacer, aller dans le village ou la ville, éclater les activités en sous-groupes, voire accompagner des personnes **individuellement**. Lors d'un séjour de l'**apmh**, deux vacanciers sont partis en randonnée avec deux moniteurs et ont dormi dans un refuge fréquenté par des montagnards aguerris... Bien d'autres exemples pourraient être cités mais nous avons tous compris qu'un tel accompagnement nécessite des moyens.

Les week-ends:

Là encore, tous les foyers se préoccupent de la qualité des week-ends de leurs résidents. Lorsque les personnes ne rentrent pas dans leurs familles, des promenades, des sorties au restaurant, des visites et des participations à des manifestations diverses (exposition, cinéma, théâtre, concerts, danse, etc.) sont proposées.

Certains organismes de loisirs spécialisés précités organisent également des week-ends à thème ou des sorties du samedi.

<p>Dossier</p> <p>Tiré du bulletin N° 176, mars 2003</p>		<p>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</p>
---	---	---

Enfin, les personnes les plus indépendantes planifient leur temps libre, selon leurs désirs mais avec les conseils des éducateurs, profitant de rencontrer des amis en utilisant souvent les ressources de la collectivité.

Les activités sportives:

*L'association sportive "les Schtroumpfs" qui vient de fêter ses 25 années d'existence joue un rôle important dans le domaine du "sport adapté" et bénéficie d'une belle renommée dans les milieux sportifs. De nombreux adultes handicapés suivent avec passion les entraînements de **football, de natation, et de cyclisme**. Chaque année des tournois et des meetings sont organisés (Meeting européen de natation, Critérium européen de cyclisme, Tournoi européen de football, etc.). Citons encore, parmi bien d'autres initiatives, le camp d'entraînement sportif qui a réuni 80 personnes et les matchs contre des équipes de personnes non-handicapées.*

*Certains adultes handicapés fréquentent les activités de l'**association Handisport** (natation, ski, voile, etc.), d'autres pratiquent le judo dans une section adaptée du **Club de Judo de Meyrin**. Enfin, comme nous l'avons vu, **Cap-Loisirs** propose des activités sportives tant lors de séjours et de week-ends que lors de cours hebdomadaires.*

Les clubs, les lieux de rencontre:

***Caritas-Handicap** organise chaque mercredi des soirées à thème qui fournissent l'occasion de se rencontrer dans la bonne humeur. Cette année tous les thèmes tournent autour des fêtes (Halloween, St-Martin, Noël lapon, Chandeleur, Pâques russe, etc.) et ces rencontres sont l'occasion de vivre les traditions et de déguster les mets qui en découlent.*

***Le Club du CEFCA** ouvre ses portes à la Maison de quartier de St-Jean chaque jeudi soir et reçoit les étudiants du CEFCA, leurs amis et des personnes non-handicapées, alléchées par le programme. En effet, l'animation musicale est assumée par les meilleurs groupes de musiciens genevois dans les domaines du rock, de la fusion, de la world music, du jazz et de la chanson française (le programme est très varié). Ces soirées fournissent l'occasion de découvertes culturelles et humaines d'autant plus que les danseurs ne se font pas prier.*

Cap-Loisirs

La Fondation organise, pour toutes les tranches d'âges, des week-ends, des séjours de vacances, des centres aérés d'été, des loisirs personnalisés ainsi que des activités spécifiques en journées ou en soirée.

L'intégration, fait partie des réflexions prioritaires de la Fondation, elle peut être un apprentissage lié à une personne dans sa relation au groupe, à un milieu ordinaire ou concerner l'ensemble d'un groupe dans son fonctionnement interne ou dans ses relations à un autre groupe ou au monde extérieur.

Concrètement, pour les adultes, l'intégration se réalise de la manière suivante:

- *Activité principale ou thème du séjour centré sur l'intégration comme la participation à des **manifestations, culturelles ou sportives** (fêtes traditionnelles, carnaval, fête de la musique, course de voile, etc.)*
- *Activités réalisées **en collaboration** avec des collectivités, des associations ou des clubs sportifs (voile, ski, équitation, randonnées, création de spectacles, découvertes)*

Dossier Tiré du bulletin N° 176, mars 2003		<i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i>
---	---	---

- *Activités réalisées dans un **milieu ordinaire** (restaurant, cinéma, soirée dansante, bains thermaux, etc.)*

*Certaines activités peuvent avoir un caractère principal de **loisirs** (réalisation, participation, plaisir, expression, découverte, rencontre), une grande partie des activités peuvent avoir un caractère de **formation continue** selon leurs objectifs et leur régularité.*

L'AGIS (Association genevoise d'insertion sociale)

Cette association propose des sorties mensuelles au restaurant, au cinéma, au bowling et dans des lieux culturels, mises en place **par les personnes handicapées et des bénévoles** (un tiers de bénévoles et deux tiers de personnes handicapées). Le groupe resto-copains se compose en moyenne de 15 personnes, les sorties cinéma, bowling et pluriculturelles de six à sept personnes chacun. En été 2002, quinze activités ont été proposées (bowling, cinéma, Paléofestival, descente du Rhône, Signal-de-Bougy, Maison d'ailleurs, football, Expo 02, croisière du 1^{er} août, pique-nique, etc.). 41 bénévoles se sont proposés pour accompagner 70 personnes handicapées dont 34 manifestant des limites de capacités mentales.

Il faut souligner que les activités dépendent de la régularité et de l'investissement de bénévoles et que AGIS cherche à développer **des liens d'amitié** qui se veulent différents de la relation adulte handicapé-professionnel ; ces objectifs, comme il nous est précisé, ne se programment pas.

Conclusions

Ces dernières années, nous assistons indéniablement à un développement des initiatives favorisant l'intégration des adultes handicapés, ce qui est encourageant. Bien sûr, des différences peuvent être observées selon les organismes; l'intégration n'est pas forcément la priorité première de chacun, même si tous s'en préoccupent. C'est certainement pour les personnes sévèrement handicapées et celles manifestant d'importantes difficultés de comportement que les obstacles sont les plus importants et qu'il faudra rechercher des solutions novatrices. **Plusieurs projets sont à l'étude et il faut souhaiter qu'ils puissent voir le jour prochainement.**

Le temps est venu de planifier les moyens "en pensant intégration" (la nouvelle loi sur l'intégration du DASS nous permet d'espérer). Ainsi, il ne sera dorénavant plus acceptable de répondre en urgence aux besoins, en procédant à l'extension des institutions existantes. Quels que soient les niveaux de handicaps, les solutions novatrices passent par la réalisation de petites structures, insérées dans la communauté et ouvertes vers l'extérieur.

Nous pensons avoir démontré que les avancées en matière d'intégration ne peuvent se réaliser qu'en travaillant en réseaux, donc de manière coordonnée, entre les institutions et avec des services offrant des prestations, et notamment des appuis, directement dans la communauté. L'exemple de la CAVI est à ce titre très démonstratif, car cette initiative n'a pu se développer que grâce à l'ouverture, à la collaboration et à l'engagement de tous les services et institutions concernés. Il faut savoir toutefois que plusieurs services qui se sont distingués par leurs initiatives innovantes ne parviennent plus, faute de moyens, à répondre à toutes les demandes. Il est donc urgent, non seulement de reconnaître la valeur de leur contribution, mais de les

Dossier Tiré du bulletin N° 176, mars 2003		<i>Quels projets d'intégration pour les adultes mentalement handicapés?</i>
---	---	---

soutenir financièrement car nous sommes persuadés que le rapport coût/bénéfice est avantageux.

Nous le savons tous, bien **des difficultés doivent encore être surmontées** et en particulier celles qui touchent à la méconnaissance et aux craintes du public, aux réticences de certains professionnels et aux hésitations de quelques parents. Le travail d'information, de sensibilisation est primordial et doit être fait de manière variée tout en sachant que la meilleure sensibilisation est celle qui consiste à côtoyer des personnes handicapées, à découvrir tout ce qu'elles peuvent réaliser et apporter. Et là, pas de doute, ces rencontres doivent commencer très tôt dans le quartier, dans les jardins d'enfants et les écoles. **La meilleure manière de favoriser l'intégration, c'est de permettre de la vivre et non pas de se borner à en lire les bienfaits...**

Ce dossier ne peut pas être exhaustif, nous remercions d'avance toutes les personnes qui nous signaleront d'autres initiatives ou projets. Nous nous ferons un plaisir de les publier dans nos prochains bulletins.

Louis Vaney

BIBLIOGRAPHIE:

1. Logement:

BOISVERT, D., OUELLET, P.-A. (1990). Désinstitutionnalisation et intégration sociale : l'expérience québécoise, in L'intervention en déficience mentale. S.Ionescu. (sous la dir). Manuel de méthodes et de techniques. Vo.II. pp. 329-372. Bruxelles : Mardaga.

2. Travail:

CHALAGUIER, C. (1992). Travail culture et handicap. Des droits de la différence aux droits de la ressemblance pour les handicapés mentaux. Paris: Bayard Editions.

VANEY, L. (1994). Travail et personnes mentalement handicapées : courants d'idées, valeurs et pratiques. Congrès international. In Handicap mental. Travail et identité, 27-64. Genève: éd. des Deux continents.

3. Formation continue:

BERNATH, K, ZIEGLER F. (1990). Des adultes handicapés mentaux en formation continue. Un aperçu de la situation en Suisse. Lucerne: SPC.

4. Loisirs:

GAGNON G. (1990). Loisirs et sports. in S. Ionescu (sous la direction) L'intervention en déficience mentale. Manuel de méthodes et de techniques. (vol.II) p. 237-273. Bruxelles: Mardaga.